

CAP Locale Cadre A du 1^o Juillet 2019 (9h30)

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

En préambule, les élus FO-DGFIP64 tiennent à préciser qu'ils participent à cette CAP uniquement dans l'intérêt des agents.

Permettez-nous une légère digression. Le 13 Mai vous avez refusé de communiquer «votre projet» de géographie revisitée. Les Organisations Syndicales ont pris connaissance par la presse du projet dans le courant de l'après-midi du jeudi 6 juin bien en amont de votre mail. Enfin le CTL du 18 juin, dans son ordre du jour n'abordait aucunement ce point.

Il est utile parfois de rétablir les faits, les Organisations syndicales ne sont pas à l'origine de la rupture du dialogue social que d'aucuns voudraient leur imputer de manière systématique voire systémique. Comme le disait un célèbre avocat «rien n'est tout blanc ou tout noir, il manque parfois la palette de l'intelligence qui permet de faire briller les couleurs».

Force est de constater que le démantèlement de la **DGFIP** est acté et que le Statut de la Fonction Publique rangé aux oubliettes. Ne comptez pas sur les élus **FO-DGFIP64** pour participer à cette œuvre de destruction massive. **FO-DGFIP64** reste très attaché au paritarisme.

Pour **FO-DGFIP64** les CAP locales sont les garantes de l'égalité de traitement des agents et doivent le demeurer !

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, vous comprendrez aisément, Madame la Présidente, au vu des arguments développés, que les attentes des agents sont très importantes.

FO-DGFIP64 dénonce le fait que l'administration de manière générale est toujours prompte à anticiper les suppressions d'emplois et jamais les créations !

Une fois de plus, le compte n'y sera pas pour bon nombre de postes et services.

FO-DGFIP64 dénonce une fois de plus le fait de ne pas disposer dans les documents préparatoires des affectations «ald» contribuant ainsi à l'opacité dans la gestion de nos collègues «bénéficiant» de ce statut.

Enfin, nous nous étonnons que vous ayez fait droit à une « demande » de mutation interne, laquelle, s'avère être formulée hors délai selon la propre note de service que les RH ont édictée. Apparemment les règles ne sont pas les mêmes pour tous, et vous vous affranchissez de celles que vous imposez aux agents. Coïncidence, le poste libéré a été illico presto gelé. Dès lors, permettez-nous Madame la Présidente de douter de la réelle volonté de l'agent d'obtenir cette mutation. Nous savons par ailleurs que cette collègue est actuellement affectée sur un poste qui figure dans vos projets de « revisitation du réseau ».

La collègue est de surcroît éligible aux primes de restructuration. Par ailleurs, la suppression du 2ème poste d'adjoint(e) met la Trésorerie d'Anglet dans une grande difficulté puisque la volumétrie de ses attributions reste, elle, inchangée, SPL et amendes.

Anticiperiez-vous votre projet de géographie revisitée ?

Cette « demande » qui apparaît comme hors délai cumulée avec le gel aussi soudain qu'inexpliqué du poste d'adjoint d'Anglet font, d'ores et déjà une victime collatérale, une collègue éligible à ces deux postes. Au final, en sus du sort de ces deux collègues vous mettez en opposition 3 Trésoreries. Pour l'une d'entre elles, si l'on s'en tient au projet, il manquera un poste d'adjoint(e).

Les élus **FO-DGFIP64** condamnent cette gestion et vous demandent des éclaircissements sur ce mouvement.

En réponse à notre liminaire, sur la géographie revisitée, la Directrice a précisé ne pas avoir d'intention de «squeezer» les OS, l'initiative ayant été prise par le Ministre de communiquer simultanément à la presse et aux OS Nationales. Elle entend poursuivre la concertation avec les élus, les OS et les agents par des échanges jusqu'à la mi-juillet prolongés à la rentrée.

Du 14 juillet au 15 Août, si des services sont au complet, la Présidente effectuera des visites pour rencontrer les agents.

Les accueils de proximité, aux dires de la Présidente, seront de «véritables accueils de proximité» assurés par des agents des finances publiques.

Notre commentaire: nous sommes plus que dubitatifs, les Trésoreries effectuaient déjà cet accueil, pour quelles raisons les faire disparaître, à moins qu'ils ne soient éphémères. Auquel cas ce ne sont pas des papilles qui auraient dû figurer sur la carte mais des «petits insectes volants»!

Les gels de postes ont été explicités par le souhait du RH d'améliorer des situations (chacun appréciera). La Direction nous signale que pour «Pau Gestion», il n'y a pas de vacance. Aussi, l'orientation s'est faite vers des postes sensibles notamment le SIE de Pau. Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources évoque une approche humaine de la gestion des ALD. Le projet de mouvement proposé sur Ulysse n'a pas changé.

De deux choses, soit le mouvement était excellent pour les agents, satisfaisant ainsi tous les vœux des collègues, soit la Direction s'est montrée inflexible (nous vous laissons entrevoir la réponse).

Concernant la Ran de Bayonne une de nos collègues a été positionnée sur le CH en fonction de «son profil» et des transferts futurs de charges de différentes structures (Ehpad, Fondation privée etc.....).

Rappelons au passage que ce poste était son troisième choix après Anglet et la TPM, ce qui n'arrangeait guère la Direction.....

.....mais cette dernière n'est pas sans ressources.....cf infra

Par cette période de canicule il est de bon ton de «geler» les postes.....c'est ce qui est arrivé à la Trésorerie d'Anglet. Comme par un «heureux hasard» la collègue d'Anglet a demandé, hors délai selon la note de service RH, la TPM de Bayonne. A notre légitime questionnement sur la volonté réelle de cette dernière de regagner la TPM de Bayonne, la Direction est demeurée muette.

Sur la candidature hors délai de cette même collègue la Direction a précisé que cela s'était fait par le passé (tiens donc???et quand???)

La Direction fait ainsi fi de ses propres règles édictées dans les notes de service RH, ce que nous avons dénoncé par ailleurs.

Enfin le poste d'Anglet devenu vacant est gelé....mais pour autant une affectation ALD est prévue.

Bref, tout cela ressemble à de la mobilité géographique forcée par la «revisitation des notes de service».

Notons par ailleurs qu'un IDHIV sera nommé au SIE de Pau.

[Les affectations définitives au sortir de cette CAP Cadre A ne sont communiquées qu'en interne aux adhérents et sympathisants en raison du RGPD \(protection des données\).](#)

[Nous rappelons que l'envoi de la documentation syndicale ne peut être effectué sans le consentement des agents.](#)

[Ces derniers peuvent se désabonner à tout moment.](#)

Voici les vacances d'emplois au sortir de cette CAP:

<i>RAN</i>	<i>SERVICES</i>	<i>VACANCES APRÈS CAP</i>
PAU	SIP*	1
	RELATIONS PUBLIQUES*	1
	SIE PAU*	1
	PRS*	1
	2ème BDV	1
	PCE	1
	TPM PAU	2
	Trés. LESCAR	1
BAYONNE	1° BDV Bayonne	1
	Trés. ANGLET*	1
BIARRITZ	3ème BDV	1
	Trés. St Jean de Luz	1
ORTHEZ	Trés. Orthez	1
HUISSIER		1

* Postes Gelés

Attention les nouvelles règles de gestion arrivent au 01-09-2020 !!!!!!!

Titulaire : Isabelle DUFAU (Trésorerie Nay)

Suppléante : Floriane DE-LINAGE (SIE Bayonne)

La Section **FO-DGFIP64** vous souhaitent de bonnes vacances estivales